

Notre mobilisation nationale a été entendue... Merci à TOUS. FO continue de défendre une redistribution équitable et acceptable !

Lors de dernière réunion tenue aujourd'hui, et grâce à tous les salariés qui se sont mobilisés sur les sites industriels ou ont répondu à notre pétition en ligne, la Direction a fait un vrai pas en révisant ses propositions pour le plan salarial 2022. Après négociations, on se rapproche des revendications légitimes des principales organisations syndicales. Mais est-ce suffisant...?

Rappel des revendications FO pour 2022, justes et objectives au regard du contexte

FO a rappelé que les salariés ont largement contribué aux très bons résultats et attendent donc un plan salarial cohérent avec les efforts fournis, pour augmenter leur pouvoir d'achat en baisse en 2021.

> Augmenter le pouvoir d'achat pour TOUS (OATAM + Ingénieurs et Cadres) :

- OATAM + I&C : Augmentation Générale (AG) à **2,5%** + Augmentation Individuelle (AI) à **1,5%**
- Budget AI égalité Femmes / Hommes : **+0,1%**

> Applicable au 1^{er} avril 2022 :

- OATAM + I&C : AG, AI, Budget Egalité Pro.
- OATAM : prime d'engagement **de 700€**.
- OATAM : plancher mini. d'AG à **40€ brut / mois**.
- I&C : Management Call « part groupe » **positif pour tous**, qui ne pénalise aucun salarié.
- Prime télétravail : **10€ / jour télétravaillé**.

> Applicable au 1^{er} janvier 2022 :

- Revalorisation des grilles et barèmes Schneider (SMSE) avec effet induit sur les primes d'ancienneté.
- Pour les équipiers : + **50cts** de la prime « panier », + **10%** sur primes de conditions de travail (équipe...).

> Intéressement et Participation :

- Versement d'intéressement de **1% supplémentaire**.

Propositions de la Direction suite aux négociations, avec / sans signature...

	SANS signature		AVEC signature	
	OATAM	I&C	OATAM	I&C
• Budget global (application 1^{er} avril 2022)	2,5%	2,5%	3,1%	3,1%
- Augmentation Générale (AG)	1,2%	0%	1,7% (avec plancher mini. de 35€)	0%
- Augmentation Individuelle (AI)	1,2%	2,4%	1,3%	3,0%
- Budget AI égalité Femmes / Hommes	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
• Mesures annexes (application 1^{er} avril 2022) :				
- Grilles et barèmes Schneider (SMSE) avec effet induit sur les primes d'ancienneté	-	-	1,7% (basé sur AG)	1,7% (basé sur AG)
- Pour les équipiers : valorisation des primes de poste (équipe, nuit, week-end)	-	-	1,7% (basé sur AG)	1,7% (basé sur AG)
- Commission de suivi des rémunérations pour s'assurer de l'application des AI à TOUS les salariés, et privilégier le versement sur le salaire de base	-	-	Oui	Oui
- Ouverture des négociations relatives au Télétravail	-	-	Fév. 2022	Fév. 2022
• Exemples : Salaire de base + primes poste et ancienneté	SANS signature		AVEC signature	
- Ouvrier 190/225 – Ancienneté + 15 ans – 2000€ brut / mois	+ 24 €		+ 43 €	
- Tech/Admin 285 – Ancienneté + 15 ans – 3300€ brut / mois	+ 40 €		+ 62 €	

La Direction a fait un vrai effort, certes jamais suffisant, mais nécessaire pour réfléchir et présenter ces nouvelles propositions aux équipes et adhérents FO.

Les équipes FO se réuniront avant la fin de semaine pour apporter une réponse à la Direction sur une possible signature ou non.

